

IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DANS LA VILLE DE LOME

AMOUZOUVI Yawo

*Maître-Assistant au Département de Géographie
Université de Lomé-Togo .*

RÉSUMÉ

La croissance démographique galopante est une réalité actuelle dans les villes africaines. Ainsi, Lomé en le million d'habitants.

Cette croissance s'accompagne d'un certain nombre de problèmes urbains parmi lesquels, ceux relatifs à la salubrité publique qui doit être assurée notamment par un enlèvement efficace des ordures ménagères et autres déchets polluants. Il est fréquent aujourd'hui de constater à Lomé des dépotoirs mal entretenus, des

on mettre en place pour garantir une meilleure salubrité de la ville ?

Pour répondre à cette question, un balayage rapide de l'espace communal de Lomé, a permis d'entrevoir l'existence de nouveau secteur informel dans l'effort de lutte contre le chômage. Des micro-activités de

de droit, le maintien de la salubrité publique. Les acteurs de ces micro-activités sont pour la plus part des sortants des différentes écoles de formation.

Cependant, une analyse du système actuel d'enlèvement des ordures ménagères à travers les micro-activités de pré-collecte et de collecte, nous a amené à proposer dans la présente étude, quelques approches de solutions, afin d'améliorer la qualité des opérations d'enlèvement des ordures ménagères, la gestion de la accrue des dirigeants.

Mots-clés : Commune de Lomé, micro-entreprise, secteur informel, collecte des déchets urbains, transport public, enlèvement des ordures ménagères, charrettes, création d'emploi, groupement, associations, ONGS, individus, chômage, pauvreté.

ABSTRACT

Soaring population growth is an outstanding reality in African cities today. It is in this context that Lomé, when compared to other cities of the country.

This growth brings a number of urban problems, among which those relative to health that must be (rubbish heaps) filthy streets and unhealthy stinky gutters are all common sights in Lomé.

Thus arises the question of system of clearing away of household refuse and other types of garbage to set up to guarantee better and healthier conditions for the city.

To find an answer to this question, a quick survey carried out on the municipal area of Lomé enabled us to discover the existence of new informal sectors born with an effort to struggle against unemployment. Some micro-activities of subsistence are evolving in the clearing away of household refuse instead and in the place of public official authorities' responsibility and duty it is to see to public health. The actors in these micro-activities mostly come from different training institutions.

However an analysis of the present system of household garbage collection through the services of those micro-activities in refuse pre-collection and collection led us to suggest in this study some attempts at finding solutions in order to the quality of the operations of household refuse clearing, the management of public health which should be part and parcel of the leading authorities and an ever growing political goodwill to apply those priorities.

Keys-words : City of Lomé, micro-entreprise, informal sector, Urban garbage clearing, public transports, household refuse collection, carts, creation of jobs, groups, NGOs, individuals, unemployment, poverty.

INTRODUCTION

Lomé, ville côtière, s'étend sur une superficie de plus de 20 000 ha avec une population d'un peu plus d'un million d'habitants. Dirigée par un maire, la commune de Lomé est subdivisée en cinq arrondissements ayant chacun à sa tête un adjoint au maire (Fig. 1)

Plusieurs secteurs d'activités contribuent au développement socio-économique de la commune de Lomé. Parmi ceux-ci, le secteur informel occupe une place importante à travers notamment :

- les transports publics ;
- l'artisanat d'art ;
- l'artisanat de production ;
- la restauration rapide.

Les transports publics concernent non seulement les taxis-autos et les taxis-motos mais aussi les engins destinés à l'enlèvement des ordures ménagères, objet de la présente étude. En effet, le problème des transports publics dans la commune de Lomé intègre le transport des ordures ménagères eu égard à l'importance de la population sans cesse croissante et qui produit journalièrement des quantités importantes d'ordures.

Il s'agit donc ici de voir comment ces ordures sont transportées vers les dépotoirs à travers l'analyse de la situation, les points forts et les points faibles des acteurs, l'impact de cette activité sur l'économie

urbaine et les modalités de participation financière des groupes concernés au profit de la population loméenne.

Mais avant cela, il apparaît important de définir la notion de secteur informel afin de mieux intégrer l'activité de collecte d'ordures ménagères dans son cadre.

I. MICRO-ENTREPRISE ET DE SECTEUR INFORMEL

1.1 Contexte général de l'apparition des micro-activités

Devant la crise de l'emploi que connaît le monde, plusieurs mesures ont été essayées, avec plus ou moins de succès un peu partout dans des pays à niveaux de développement très différents. Pratiquement tous les gouvernements parlent de priorité quand il s'agit de résoudre le problème du chômage et de pauvreté.

Si l'on considère les pays en voie de développement (PVD), le problème est tellement pesant qu'il entrave sérieusement les efforts de décollage de leurs économies en provoquant à la fois un réel désappointement dans la gestion des dépenses publiques et des séquelles sociales très profondes. En effet, les gouvernements des PVD se sont vus obligés de se désengager au maximum des entreprises publiques sous la pression des instances monétaires internationales (Banque Mondiale et Fonds Monétaires Internationaux) qui permettaient la

résorption de la majeure partie des lauréats des différentes écoles de la formation.

Ainsi, une bonne part des dépenses engagées dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle, l'est vainement. Et une nouvelle catégorie de sans emplois se trouve additionnée à ceux qui sont sans diplôme ni qualification professionnelle. Socialement, les sans emplois ne peuvent compter que sur leurs proches parents ou sur eux-mêmes pour subvenir à leurs besoins les plus fondamentaux. Car, faut-il le signaler, il n'existe pas d'allocations chômage dans la plupart des PVD.

Devant cette situation, on assiste à des programmes alléchants des Gouvernements en vue de promouvoir la création d'entreprises (les P.M.E. notamment) par les jeunes. Mais plusieurs facteurs ont fait buter les démarches entreprises sur beaucoup d'écueils, dissipant ainsi les espoirs des pouvoirs publics de trouver chaussure à leur pied sur ce sentier des P.M.E.

En outre, comme tout le monde n'était pas éligible pour bénéficier des mesures encourageant la création des P.M.E, bon nombre de sans emplois ont préféré prendre leur destin en main. La solution « miracle » n'était autre que « se débrouiller comme on peut pour gagner sa croûte ». C'est ainsi qu'on a assisté à une multiplication de micro-activités pour l'essentiel de subsistance.

On le savait déjà, les micro-activités en milieu rural (sous forme de très petites exploitations agricoles) existaient depuis des décennies, voire des siècles. Nous pouvons citer pour mémoire, les exploitations caféières et cacaoyères de Ghana, Côte d'Ivoire, Nigéria, Cameroun.

C'est en milieu urbain qu'elles n'ont connu une véritable prolifération que très récemment : conducteurs de taxi-moto, métiers artisanaux, couturière – couturier, réparateur d'automobiles ou de motos, collecteurs des ordures ménagères ... sont des micro-entreprises qualifiées d'entités, à savoir le « secteur informel ».

Plus récemment, on parle de plus en plus de micro-entreprises pour désigner ces activités. Sans prétendre cerner complètement ces deux notions (secteur informel et micro-entreprise), nous allons néanmoins en tracer les contours.

1.1. La notion des secteurs informels

1.2.1 Définition du secteur informel

Cette notion a été introduite par le Bureau International du Travail (BIT) dans le cadre d'un programme de recherche sur l'emploi en Afrique.

D'autres dénominations étaient (et sont encore) d'usage courant, tels que « secteur non structuré », « économie souterraine » ou « économie non officielle ».

Le secteur informel est donc une contribution distinctive du Bureau International du Travail (BIT) à la réflexion sur le développement.

Le concept de secteur informel est inventé au début des années 1970 et servait à désigner les activités de petite taille essentiellement destinées à procurer des revenus de substance aux nouveaux citadins des métropoles du Tiers Monde.

Par la suite, la notion s'est étendue à l'ensemble des petites activités qui, du fait de leur origine traditionnelle ou de leur caractère récent et spontané, sont restées en marge des législations et des diverses formes d'enregistrement, notamment statistiques.

De ce fait nous pouvons dire que le secteur informel est une sorte de concept englobant pour décrire diverses activités de production de biens et services desquelles les individus tirent emplois et revenus.

Un grand nombre de ces activités sont exercées sans emplacement fixe ou en des endroits qui ne sont pas visibles par les autorités, tels que les petites boutiques, ateliers, stands ou à domicile. Elles ne sont pas reconnues, soutenues ou réglementées par le gouvernement, et sont souvent placées, du fait des circonstances, en dehors du cadre légal. L'existence d'activités du secteur informel en marge de la loi a parfois conduit les autorités publiques à les confondre avec des activités illégales, et donc à les harceler et à les réprimer. Même quand elles sont déclarées et respectent certaines dispositions légales, elles sont presque invariablement hors-la-loi en ce qui concerne la protection sociale, la législation du travail et les mesures de protection sur le lieu du travail.

Au delà de ces généralisations, le secteur informel se manifeste différemment selon le pays, la région au sein d'un même pays, et même la partie au sein d'une même ville. Il englobe différents types d'activités, et d'entreprises. Les activités vont de la vente en plein air, du cirage de chaussures, de la préparation de produits alimentaires et d'autres menus activités requérant peu ou pas de capitaux et de qualifications et ayant un rendement marginal, à celles impliquant un certain effort d'investissement en qualifications et en capitaux et une productivité plus élevée, comme la fabrication de produits, le métier de tailleur, la réparation automobile ou le transport mécanisé.

Alors que certaines activités du secteur informel ressemblent aux activités traditionnelles dans l'artisanat, la transformation des produits alimentaires ou les

services personnels, d'autres telles que la réparation automobile, le recyclage des déchets et le transport sont nouvelles et résultent de la modernisation.

Les activités du secteur informel sont exercées essentiellement par des individus travaillant pour leur propre compte, à la tête de leur propre affaire, soit seuls soit avec l'aide de membres de la famille non rémunérés, bien que quelques-uns soient des micro-entrepreneurs employant quelques travailleurs rémunérés ou apprentis.

Dans ce milieu, les relations d'emploi, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties d'emploi en bonne et due forme.

Les résultats de nos enquêtes ont montré qu'il existe des inégalités considérables dans le secteur informel. En effet, la plupart des personnes qui y sont occupées, mais pas toutes, sont pauvres ; certaines sont dans un dénuement total alors que d'autres gagnent des revenus plus élevés que le salaire minimum dans le secteur formel (exemple un chauffeur dans l'administration gagne entre 18 000 F et 30 000 /mois). Le secteur informel n'est donc pas complètement synonyme de pauvreté. Il importe pour les objectifs des stratégies politiques de reconnaître la considérable hétérogénéité de ce secteur. En dépit de leur hétérogénéité, toutes les activités du secteur informel ont en commun d'être vulnérables. Cette vulnérabilité est due au fait qu'elles reposent aux mieux sur des mécanismes institutionnels formels de fonds propres de formation et ne sont pas autosuffisantes, etc. ; elle fonctionne séparément et indépendamment des institutions de l'économie moderne.

1.2.2. Caractéristiques du secteur informel

Sept critères avaient été retenus pour caractériser le secteur informel, à savoir :

- la facilité d'accès aux activités ;
- l'utilisation des ressources locales ;
- la propriété familiale des entreprises ;
- l'échelle restreinte des opérations ;
- l'utilisation des techniques simples et le nombre réduit de travailleurs ;
- ces qualifications qui s'acquièrent en dehors du système scolaire officiel ;
- les marchés échappant à tout règlement et ouverts à la concurrence.

Plusieurs de ces critères nous permettent de dire que dans leur état actuel, les activités de collecte d'ordures ménagères s'identifient à des activités relevant du secteur informel. En effet, la collecte des ordures ménagères à Lomé devient de plus en plus une profession génératrice de revenus relativement important (tableau N° 2). Mais elle demeure toujours informelle.

1.2.3. Rôle du secteur informel dans l'économie national¹

Le secteur informel (artisanat, taxi-moto, collecteur des ordures ménagères, etc.) est viable et porteur d'un avenir certain pour le développement socio-économique du pays.

En effet, l'apport de ce secteur dans l'économie du pays est considérable. Considéré comme informel, il participe au BIP à plus de 10 %. En 1986, le secteur artisanal a contribué à près de 20 % à la réduction du déficit de la balance des paiements. Il recèle aussi d'importantes potentialités d'offres d'emploi, atténue le chômage, permet l'économie de devises et appuie l'agriculture et l'industrie.

De part son caractère informel, le secteur de l'artisanat, n'offre pas d'éléments « objectif » pouvant permettre d'aborder les questions des revenus du secteur. Comme tous les secteurs du développement socio-économique, l'artisanat devient très hostile lorsqu'on aborde les questions de revenus. Quelques exemples parmi tant d'autres : 25 000 F à 30 000 F par mois pour une coiffeuse ayant un salon et des apprenties ; 30 000 à 45 000 F par mois pour un patron mécanicien-auto ; 20 000 F à 35 000 F par mois pour un patron dépanneur de télévisions et radios. Les ONG et associations d'enlèvement des ordures ménagères n'échappent pas aux hostilités, quand il s'agit des revenus. Le tableau n° 1 nous révèle les charges mensuelles de chaque groupement. En revanche, en prenant comme indice de calcul, 200 F d'abonnement par mois et par ménage auprès des collecteurs des ordures. Le groupement ABCE encaisse : $200 \times 550 = 110\,000$ F par mois. Quand aux tarifs d'abonnement des services et des sociétés industrielles, il n'est pas aisé de les connaître.

¹ L'essentiel de cette description est issu du même auteur, Journée de Recherche Scientifique, Université de Lomé Togo – 2005, Série B 8(1) : 11- 25

II. ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DANS LA COMMUNE DE LOME

2.1. Présentation et analyse de la situation actuelle de la ville de Lomé

Jusqu'aux années 65-70, l'enlèvement des ordures ménagères, ainsi que de tous déchets polluant l'environnement relevait des activités de la municipalité. C'était le cas pour la seconde catégorie par exemple des matières dites solides (excréments).

A compter de 1970, le Gouvernement qui devrait soutenir la municipalité de ses activités va se désengager laissant la place à la population urbaine de Lomé face à des problèmes de gestion et de protection de l'environnement auxquels, elle n'était et n'est toujours pas formée.

La conséquence immédiate de ce désengagement sera l'instauration d'une insalubrité généralisée, vécue au quotidien aussi bien dans les vieux quartiers de Lomé que dans leur périphérie immédiate.

Insalubrité illustrée par l'apparition de dépotoirs sauvages et utilisés comme lieux d'aisance, d'endroits plus insolites les uns que les autres : exemple, dans le quartier de Bè, la population gère leurs excréments dans des trous qu'elle aménage le long des clôtures des habitations).

Face à une telle situation, une sensibilisation des populations de Lomé sur l'insalubrité et ses graves conséquences s'est avérée nécessaire. La création d'un ministère de l'Environnement et du Tourisme par décret n° 87-24/PR du 12 mars 1987 devrait répondre à cette préoccupation. Mais force est de constater que très peu d'objectifs ont été atteints.

Depuis 1990, ont vu le jour, de nombreux groupements, associations, ONGS se fixant comme but un assainissement de l'environnement de la ville de Lomé.

C'est l'action de ces différents acteurs que notre étude se propose d'observer, sur une période couvrant de février 2005 à février 2006, et portant sur 53 d'entre eux (groupements associations, ONGS, individus).

Etudier le ramassage des ordures ménagères sans évoquer leur destination finale, et les acteurs serait à notre avis tronquer la question. C'est pourquoi nous nous intéresserons également à un certain nombre de dépotoirs, de personnes exerçant le métier

d'enlèvement des ordures ménagères ainsi qu'un nombre assez important de ménages, services et sociétés abonnés auprès des groupements, associations et ONGS (tableaux 1, 2 et 3).

2.1.2 Intensité sur le périmètre urbain

L'enlèvement des ordures ménagères intervient à chacun des maillons qui constituent la chaîne de la gestion des déchets urbains. Cette chaîne commence de la poubelle du ménage généralement et aboutit à la décharge et comprend donc :

1. la pré-collecte ;
2. la collecte ;

La présente étude traite des activités de pré-collecte et de collecte qui utilisent les engins de transport à traction humaine.

a) La pré-collecte des déchets urbains

La pré-collecte des déchets urbains consiste en l'évacuation des poubelles des ménages et des entreprises sur les dépotoirs de quartiers appelés « dépotoirs intermédiaires » qui sont au nombre de 64 dans la commune de Lomé. (Fig 2).

Elle est assurée par les Organisations Non Gouvernementales (ONGS) et associations de quartiers coordonnées par les Comités de Coordination des Programmes de Salubrité. La mairie de Lomé intervient aussi dans la collecte porte-à-porte des services administratifs au moyen d'un camion acquis dans le cadre de la coopération décentralisée avec le Grand Lyon.

Les ONGS et associations utilisent comme moyens de transport :

- des charrettes
- des tracteurs,
- des camions.

Sur les 53 associations de pré-collecte qui interviennent dans les cinq (5) arrondissements de la ville de Lomé, six (6) utilisent des moyens autotractés (au total 1 tracteur et 5 camions), les quarante-huit (48) autres utilisant des charrettes à traction humaine.

Il est donc à remarquer que la majeure partie des opérations de pré-collecte des ordures ménagères se fait à pied, au moyen de charrettes, ce qui lui donne un caractère artisanal.

Avec 550 agents, les associations desservent 14 000 ménages sur un total de 81 000 ménages recensés dans la commune, soit un taux de couverture de 18 %.

Les activités de pré-collecte sont financées par les ONGS et associations sur leurs fonds propres constitués, du produit des abonnements au service. Vingt-deux (22) d'entre elles bénéficient en plus du soutien d'organismes comme :

- le Centre de Ressources et d'Appuis pour le Développement Durable (CERAD) ;
- the Cooperative and Assistance Relief Everywhere (CARE International) ;
- la Coopération Technique Allemande (GTZ) ;
- le Projet de Réhabilitation des Infrastructures Communautaires Urbaines (PRICUR) ;
- la Mission Française de Coopération, etc.

b) La collecte des déchets urbains

La collecte consiste en l'évacuation des déchets urbains des dépotoirs intermédiaires vers la décharge finale, située en périphérie de la ville de Lomé, notamment à Sanguéra (sur la route Lomé – Kpalimé, entre Agoè Nyivé et Agoè-Zongo (sur la route Lomé-Tsévié) et à Kégué (sur la route de Lomé-Vogan). Mais il est difficile de les cartographier compte tenu de la stratégie mise en place par les acteurs (Mairie, etc.).

Pour l'année 2001, elle était assurée par cinq (5) entreprises privées qui desservait chacune un arrondissement. Leur prestation est payée par la mairie de Lomé sur la fiscalité locale.

Les entreprises choisies, après appel d'offres, pour une durée d'un an, sont chargées :

- d'évacuer tous les déchets urbains de chaque dépotoir intermédiaire de l'arrondissement sur la décharge finale pour traitement ;
- d'entretenir les dépotoirs intermédiaires ;
- de respecter un minimum de deux passages sur chaque dépotoir intermédiaire par semaine.

L'évacuation des déchets se fait par des camions-bennes assistés d'un tracteur chargeur.

2.1.3 Système de taxation en vigueur

La pré-collecte des ordures ménagères assurée par les ONGS et associations est, comme signalé plus haut, financée par elles-mêmes ou par des partenaires au développement.

Les activités des ONGS et des associations ne sont pas imposables ; elles sont plutôt considérées comme humanitaires. En effet, ces ONGS et associations aident les groupements et individus à collecter les ordures à travers les quartiers. Les ordures

ou déchets collectés sont déversés sur les dépotoirs intermédiaires ; l'évacuation et l'entretien de ces dépotoirs sont à la charge de la mairie.

Les entreprises de collecte des ordures ménagères sont quant à elles assujetties, dans leurs activités de transport, à la fiscalité normale : taxe professionnelle établie en fonction du chiffre d'affaires et IRPP (Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques), ou IMF (Impôt Minimum Forfaitaire), sur présentation d'un bilan.

2.2. Analyse des points forts et points faibles de chaque acteur

2.2.1 La Mairie

- Le système de collecte encourage la concurrence entre entreprises et permet à la mairie de bénéficier des prestations à un réduit coût ;
- la mairie, du fait de la situation socio-économique générale du Togo, n'arrive pas toujours à honorer facilement ses engagements vis-à-vis des entreprises de collecte, ce qui les oblige parfois à ne pas collecter les ordures sur les sites intermédiaires.

2.2.2. Les opérateurs

On en dénombre deux :

- 1- les ONGS et associations de pré-collecte ;
- 2- les entreprises de collecte des déchets urbains.

1. Les ONGS et associations de pré-collecte des déchets urbains

L'utilisation des charrettes à traction humaine pour la collecte des ordures ménagères offre l'avantage de :

- réduire les charges de gestion des déchets par l'utilisation de technologies peu coûteuses (les engins de transport de fortunes) ;
- permettre l'accès à des ruelles non praticables pour les camions ;
- créer des emplois pour les jeunes (un peu plus de 550 emplois).

En revanche, les ONGS et associations de pré-collecte, si elles ne sont pas soutenues, manquent de matériels et d'équipements pouvant leur permettre

d'assurer un meilleur service aux abonnés. De plus, le travail des ONGS et associations peut se trouver compliqué par la saturation des dépotoirs (non paiement des entreprises par la mairie).

2. Les entreprises de collecte des déchets urbains

Le système de collecte des ordures, des sites intermédiaires vers la décharge finale présente les avantages et inconvénients suivants :

- le système permet d'étendre la collecte à un grand nombre de ménages desservis par les pré-collecteurs (ONGS et associations) assistés par la Mairie qui prend en charge les frais de transport souvent importants ;
- les entreprises de collecte n'assurent pas toujours la collecte des ordures sur les sites intermédiaires, du fait que la Mairie n'arrive pas toujours à honorer régulièrement ses engagements en raison de la situation socio-économique générale du Togo, selon les responsables des municipalités et les entreprises.

2.2.3. Les utilisateurs

Les résultats de notre étude révèlent qu'une partie importante des utilisateurs du transport des ordures ménagères, notamment ménages ne s'abonne pas auprès des associations de pré-collecte. Elle crée cependant des dépotoirs sauvages dans la ville, et elle est réticente au paiement de la taxe de résidence. En effet, le paiement de la taxe de résidence est subordonné par la viabilisation des quartiers et l'entretien régulier des ouvrages mis en place, en d'autre terme, l'assainissement, le bitumage et éclairage des rues... A défaut de ces prestations de la Mairie au bénéfice de la population, aucune taxe de résidence ne peut être exigée aux résidents.

2.3. Stratégies et modalités de participation financière des groupes concernés au profit de la population urbaine

Le système actuel d'enlèvement des ordures ménagères, à l'étape de la pré-collecte, n'est pas financièrement équilibré, pour permettre de réaliser des

œuvres à utilité publique. Les ONGS et associations de pré-collecte, bien qu'elles fassent payer leurs services, ne contribuent pas non plus au financement de la collecte des ordures des dépotoirs intermédiaires vers la décharge finale.

L'obtention d'un équilibre dans les prestations et les interventions des acteurs devrait passer par les stratégies suivantes :

- soutien à la création des ONGS de pré-collecte ;
- amélioration de la qualité du transport des ordures ménagères
- optimisation d'un service payant ;
- poursuite d'un service de pré-collecte et de collecte autofinancé ;

En toute hypothèse il faut reconnaître que le ramassage des ordures ménagères par les ONGS et associations a un impact socio-économique non négligeable du pays à savoir :

- la création d'emplois ;
- la professionnalisation dans le domaine de la salubrité ;
- le changement culturel (respect de l'environnement) ;
- une ville plus propre ;
- une meilleure image de la ville ;
- une bonne image de l'élu.

3. Les facteurs de blocage et approches de solutions

3.1. Les facteurs de blocage

L'enlèvement des ordures ménagères dans la ville de Lomé achoppe sur les blocages suivants :

- blocage des activités de collecte des ordures ménagères en cas de non paiement des prestations par la Mairie ;
- insuffisance des moyens des ONGS ;
- réticences des ménages au paiement de la taxe de résidence ;
- impossibilité de création des ONGS de pré-collecte, sans le soutien des partenaires au développement ;
- création anarchique par la population, de dépotoirs le long des clôtures des habitations et à même dans les rues ;

- insuffisance de sensibilisation de la population aux méfaits des dépotoirs sauvages ;
- abonnement insuffisant des ménages auprès des ONGS de pré-collecte.

3.2. Approche de solutions

Face à ces points de blocage, deux catégories de solutions peuvent être adoptées. Dans la première catégorie, les solutions proposées ont rapport à l'équilibre du système actuel du transport des ordures ménagères. Ce sont les suivantes :

- augmenter les séances de sensibilisation de la population sur les méfaits de l'insalubrité publique ;
- encourager le développement de la pré-collecte par les ONGS ;
- inciter les ménages à s'abonner aux ONGS de ramassage des ordures ménagères ;
- faire participer progressivement les ONGS au financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

La deuxième catégorie des solutions a rapport à un nouveau système de collecte des ordures ménagères. Dans ce système, la Mairie prendrait entièrement la charge de la collecte des ordures. La perception de la taxe de résidence permettrait à la Mairie d'avoir les moyens de ses actions.

En effet, la taxe de résidence permettrait à la Mairie de fournir de meilleures prestations en matière de collecte des ordures ménagères, mais aussi de moderniser le système de drainage des eaux usées, de viabiliser toutes les zones d'habitation. Ce n'est qu'après la viabilisation de ces zones que la taxe de résidence ou d'habitation peut être exigée de la population urbaine.

A cet effet, nous suggérons qu'une étude soit diligentée par la Mairie en vue de proposer les modalités de perception de la taxe de résidence et un nouveau système de collecte des ordures ménagères pour une couverture optimale des ménages.

La réussite d'une telle initiative passerait par une sensibilisation des populations au bien fondé du paiement de la taxe de résidence. La prise de conscience, par les ménages, de leurs responsabilités et la prise en charge effective, par la Mairie, des activités de collecte, conduiraient à de meilleures prestations et feraient ainsi de la ville de Lomé une ville plus moderne et plus propre.

CONCLUSION

L'amélioration de la salubrité publique de la ville de Lomé commence par l'évacuation des déchets urbains. Cette évacuation est assurée grâce à l'enlèvement des ordures ménagères par les ONGS et associations.

La perception de la taxe de résidence a pour conséquences l'obligation de la Mairie de collecter les ordures ménagères, de maintenir la salubrité de la ville, de vidanger les fosses septiques, etc. En d'autres termes, les ONGS et associations se verront dépourvues de leurs prestations actuelles.

Pour réussir l'enlèvement des ordures ménagères et rendre à la ville de Lomé son éclat d'antan, il est impérieux de diligenter une étude sur la question, étude devant tenir compte de la spécificité de la ville. Les solutions proposées seront validées par un colloque qui réunira tous les acteurs de la question de salubrité de la ville de Lomé.

Le présent document se veut être une contribution modeste sur l'enlèvement des ordures ménagères dans la ville de Lomé. Les propositions faites ne pourront contribuer efficacement sur la question que si tous les acteurs manifestent une bonne volonté : volonté politique des administrateurs de la collectivité, volonté et conscience citoyennes des ONGS et associations d'enlèvement et des ménages bénéficiaires.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **ABDOU, (T.)**, 1985. *Les petits métiers d'Abidjan, l'imagination au secours de la conjoncture*. Ed. Karthala, Paris, 295 p.
 2. **ATELIER DE VALIDATION DU DOCUMENT CADRE DE CREATION DES COPS** (Coordination des Programmes de Salubrité) ; Rapport du comité de suivi de l'atelier (CARE-TOGO, GTZ/SSUL : Lomé, les 11 et 12 novembre 1999.
 3. **AMELIORATION DE LA SALUBRITE, DE L'HYGIENE ET DU CADRE GENERAL DE VIE DES VILLES D'ATAKPAME, KPALIME, NOTSE** (Etude de factibilité ; mars 1989) : Ministère de l'environnement et du Tourisme ; Direction de l'Ecologie Générale et de la Réhabilitation du milieu.
 4. **GESTION DE DECHETS URBAINS DANS LA VILLE DE LOME** (22 novembre 2000 : Direction des services Techniques de la Commune de Lomé).
 5. **HUGON, (P.), et DEBLE, (I.)**, 1982. *Vivre et survivre dans les villes africaines IED.E.S. Collection Tiers – Monde PUF. Paris 310 p.*
 6. **MITTELIN, (P.)**, 1984. « Activités informelles et économie urbaine : le cas de l'Afrique Noire ou le Noir en Afrique » *Etudes politiques, économiques et sociologique africains n° 223-22*, pp 57-81.
 7. **RAPPORT DE L'ATELIER DE REFLEXION ET D' ECHANGES SUR LA GESTION DES ORDURES MENAGERES AU TOGO** (du 05 au 06 août 1999 au Centre Communautaire de Bè : CCB)
 8. **VIANY, (B.)**, 1970. *Epargne, Fiscalité, Développement*, éd. Armand Colin.
-

Tableau 1 : Liste des associations de pré-collecte

N°	Dénomination	Secteur d'intervention	Dépotoir utilisé	Arrondissement
1.	AAF	Tokoin Gbonvié	Zone marécageuse	5 ^{ème}
2.	ABCE	Totsi - Avédji	Haute tension Totsi	5 ^{ème}
3.	ACETO	Tokoin l'anne	Tokoin l'anne	5 ^{ème}
4.	ADVED	Nvèkonakpè	Place Bonké	5 ^{ème}
5.	AEDU	Bè -Kpota	Ancien dépotoir SOTOEMA	2 ^{ème}
6.	AES	Kanyikopé	Kanyikopé	3 ^{ème}
7.	AJCPE	Habitat	Habitat	2 ^{ème}
8.	AJDS	Bè -Kpota	Cimetière Kpota	2 ^{ème}
9.	AJFD	Tokoin	Tokoin rails	5 ^{ème}
10.	AJEPE	Afao -Gakli	Haute tension	5 ^{ème}
11.	AJEROA	Kégué	Reserve Kégué	2 ^{ème}
12.	AJROSE	Bè -Kpota	Ancien dépotoir SOTOEMA	5 ^{ème}
13.	AJSF	Tokoin Hôpital	Décharge Agoè-nyivé	5 ^{ème}
14.	AREBEJ	Souza Netimé	Kamalodo	1 ^{ème}
15.	AROML	Djidjole- totsi	Djidjole Totsi	5 ^{ème}
16.	ASSA	Nukafu	Nukafu	2 ^{ème}
17.	ASV	Tokoin Solidarite	Tokoin rails	5 ^{ème}
18.	ATS	Tokoin Solidarité	Tokoin rails	5 ^{ème}
18.	BRACRU-Togo	Nukafu	Nukafu	2 ^{ème}
20.	BRASSE	Lom-nava	Amoutiévé	3 ^{ème}
21.	CADA	Adoboukomé	B.T.C.I. (à côté)	2 ^{ème}
22.	CDD	Doulassame	Amoutiévé	3 ^{ème}
23.	CDIB	Biosse	Amoutiévé	3 ^{ème}
24.	CDQ CDQ A	Adakpané	Adakpané	2 ^{ème}
25.	CDQE	Woetrivikondji	B.T.C.I.	2 ^{ème}
26.	CDQN	Nukafu	Nukafu	2 ^{ème}
27.	CODEGAB	Ablogamé	Ablogamé	2 ^{ème}
28.	COGESTEN -E.D	Bè -centre	Amoutiévé	3 ^{ème}
29.	CVPF	Nukafu	Nukafu	2 ^{ème}
30.	CREDO - ACTION	Gbègnédji	Amoutiévé	3 ^{ème}
31.	EDF	Hédjranawoé N°1	Marché Hédjranawoé	2 ^{ème}
32.	EGEM	Forever Gbonvié	Gbonvié	5 ^{ème}
33.	ENVIRON PROP	Fréar Jardin, Sangéra	B.T.C.I.	1 ^{ème}
34.	GAPEA	Hanoukopé Octavia	Hanoukopé	4 ^{ème}
35.	GEM	Tokoin Lycée	Ancienne gare Tokoin	2 ^{ème}
36.	ITRA -INCO -UI	Akodésséwa Weté	Gare routière	3 ^{ème}
37.	J - PREFAM	Nukafu	Nukafu	2 ^{ème}
38.	JED	Kpèhénou Lom - nava	Amoutiévé	3 ^{ème}
39.	JND	Nukafu	Akéi	2 ^{ème}
40.	JDQ	Doumasséssé	Entrée- sud Campus	5 ^{ème}
41.	LES ROSES GOFESI	Adoboukomé	Acôte de B.T.C.I.	1 ^{ème}
42.	O.P.C.	Souza Nétimé	Kamalodo	1 ^{ème}
43.	PRODELO	Tokoin Ouest	Tokoin rails	2 ^{ème}
44.	PRONALPU -ES	Tokoin Wuiti	Terrain de la C.N.S.S.	2 ^{ème}
45.	PPT	Bassadji Apéhémé	Bassadji	3 ^{ème}
46.	PSI	Bè -Kpota	Derrière cimetière	3 ^{ème}
47.	PVDAG	Tokoin Gbadago	Gbadago	2 ^{ème}
48.	REVEIL - GFFFA	Adoboukomé	A côté de B.T.C.I.	1 ^{ème}
49.	SAP- TOGO	Nukafu	Nukafu	2 ^{ème}
50.	SOGEICOM	Residence du Bénin	Décharge Agoényivé	2 ^{ème}
51.	TE-TOM	Hédjranawoé	Hédjranawoé	2 ^{ème}
52.	VDAAE	Tokoin Hanoukopé	Gbadago	4 ^{ème}
53.	WELCOME	Tokoin l'anné	Côté W.C. Public	2 ^{ème}

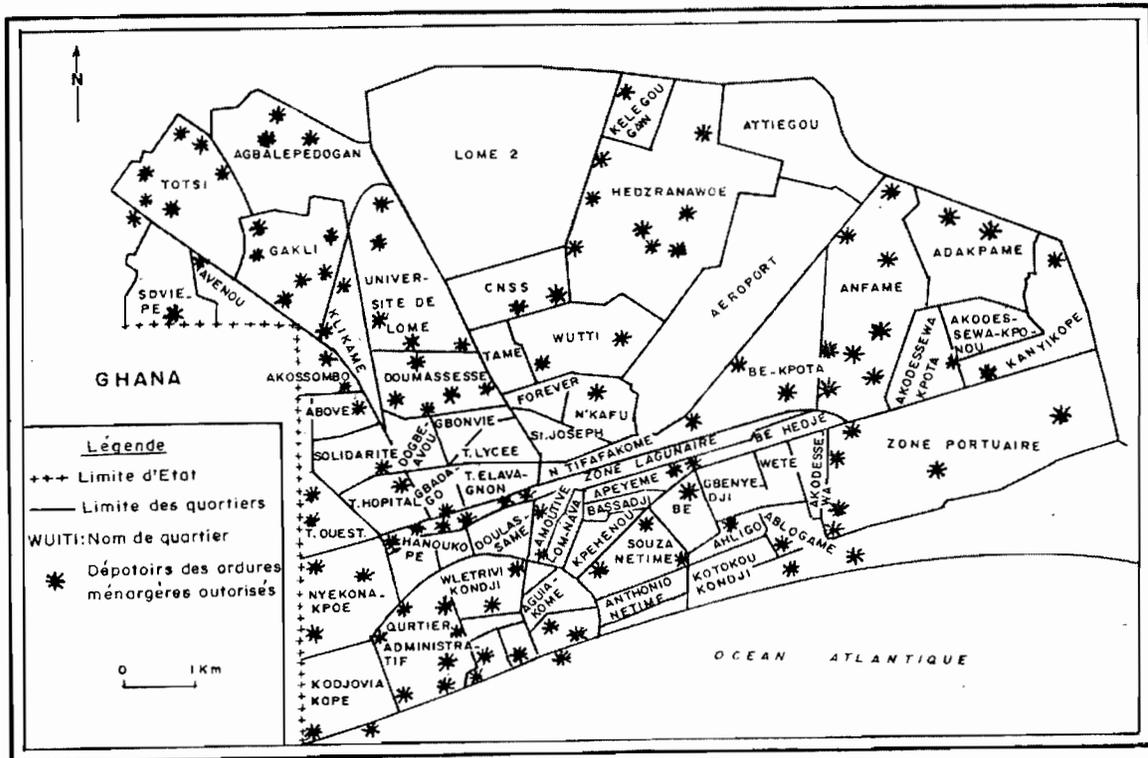
TABLEAU 2 : Liste des dépotoirs de la ville de Lomé

Adresse	Surface occupée	Volume maximum	Nombre de rotation	Observations		Clos	
	(m ²)	(m ³)/semaine	des camions par semaine	Organisé	Non organisé	Oui	Non
Above rails-Above gare	400	240	24	*			*
Agbadjehonou	1000	500	50	*			*
Ambassade de France	10	10	1	*			*
Amoutivé Toghato	500	300	30	*			*
Auba	20	40	4	*			*
Avenue Akei	100	40	4		*		*
Bas-fond collège St Joseph	500	240	24	*			*
Bè-Agodo	100	100	10	*			*
Bè-Hedje	80	110	11	*			*
Bè-Klikamé (Bar Maboke)	200	80	8	*			*
Boulevard de la Kara	400	100	10	*			*
Boulevard de la paix	400	100	10		*		*
Boulevard de l'Oti	200	100	10		*		*
Boulevard Mobutu	500	240	24	*			*
Bretelles -Klikamé)	100	100	10	*			*
BTCL	500	300	30	*			*
Cabinet pédiatrique	100	50	5	*			*
Carrière Hôpital	80	40	4	*			*
Centre orthopédique	80	40	4		*		*
Cimetière Adakpané tout le long	500	240	24	*			*
Cimetière Bè-Kamalodo	200	140	14	*			*
Croix rouge (les deux côtés)	500	180	18	*		*	
Dépôt Hédjranawoé	500	240	24	*		*	
Dernière cimetière de la plage	300	100	10	*			*
Dernière la Gendarmerie	100	80	8		*		*
Dernière marché Anfané	300	110	11		*		*
Djidjilé	300	100	10		*		*
Doumasséssé	500	140	14	*		*	
Forêt sacrée	1500	300	30	*		*	
Gendarmerie Zorro bar	400	120	12		*		*
Inter-photo	500	110	11	*			*
Kotokou-Kondji	400	90	9		*		*
Main d'œuvre	100	30	3	*			*
Marché Adéwui	500	80	8	*			*
Marché Akodesséwa	500	210	21	*			*
Marché Djifa	500	120	12	*			*
Marché Hanoukopé	500	100	10	*			*
Marché le Togo	500	110	11	*	*		*
Marché Nukafu	300	80	8	*			*
Marché St Michel	200	80	8	*			*
Mavel	100	40	4	*			*
Nioto	200	40	4	*			*
OPAT	200	30	3	*			*
Place Bonker	500	240	24	*			*
Primature	50	40	4	*			*
Raffinerie	500	30	3	*			*
Rails Adéwui	500	40	4	*			*
Rails Avenue Jean-Paul II	200	40	4	*			*
Rails marché Gakpoto	200	40	4		*		*
Route frontalière CEG (Boka)	500	20	2	*		*	
Rue St Joseph Hédjranawoé	100	30	3		*		*
Rue de Kanyikopé-Akodesséwa	500	140	14		*		*
Rue Takpara	200	40	4		*		*
Séminaire Tokoin (STP château)	500	140	14	*			*
Sito	500	100	10	*			*
Station Cassablanca	20	20	2		*		*
Terrain Tokoin Wuiti	200	40	4		*		*
Tokoin-boisson	200	40	4		*		*
Tokoin Cassablanca	50	140	14	*			*
Tokoin Cébévito (rails et l'école)	200	80	8		*		*
Tokoin Elavagnon	200	40	4	*			*
Tokoin Lycée	500	80	8	*			*
Université de Lomé	200	30	3	*			*
Village d'enfants SOS	200	40	4	*			*

Tableau 3 : Sources de financement et équipements des associations de pré-collecte

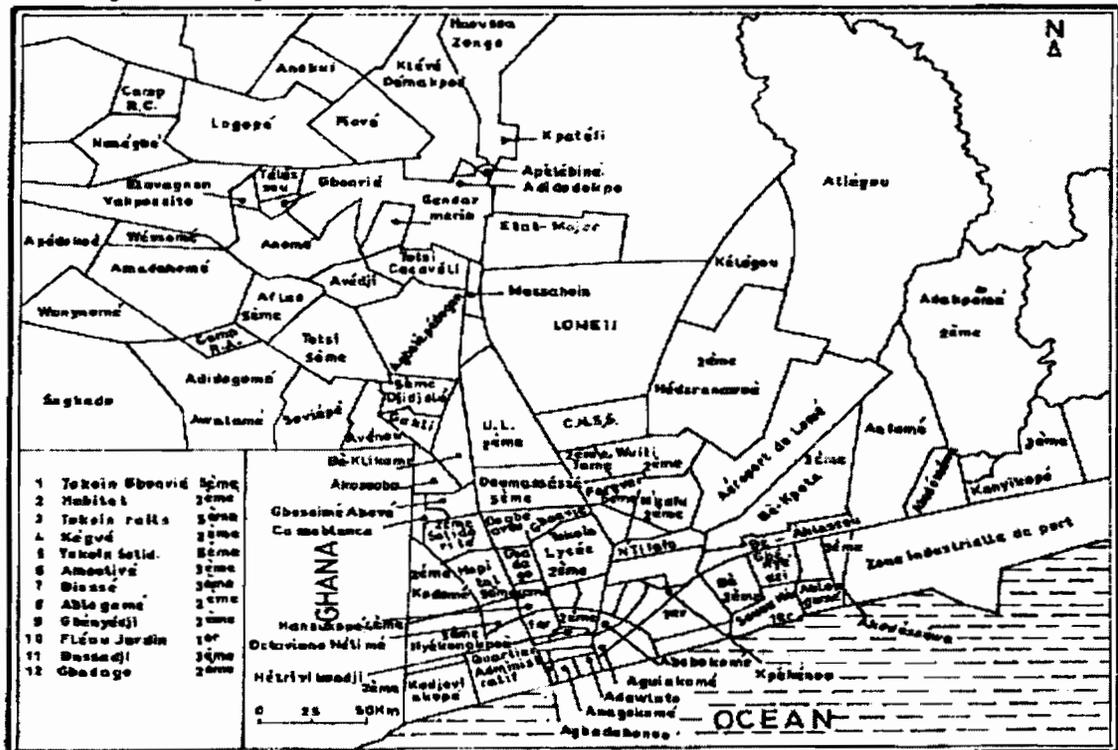
N°	Dénomination	Bailleurs de fonds	Equipement	Personnel	Abonnés	Charges mensuelles (CFA)
1.	AAE	Fonds propres	2 charettes	6	85	55.000
2.	ABCE	Fonds propres	1 tracteur	8	550	300.000
3.	ACETO	Fonds propres	3 charettes	15	392	300.000
4.	ADVED	CERAD Inter	10 charettes	60	1150	970.000
5.	AEDU	CARE	2 charettes	6	73	95.000
6.	AES	Fonds propres	4 charettes	10	170	150.000
7.	AICPE	Fonds propres	2 charettes	5	150	140.000
8.	AJDS	CARE	4 charettes	6	193	85.000
9.	AJED	Fonds propres	2 charettes	6	102	66.000
10.	AJEPE	CERAD Inter	10 charettes	35	1100	1.000.000
11.	AJEROA	Fonds propres	2 charettes	6	66	33.000
12.	AJROSE	Fonds propres	2 charettes	5	113	45.000
13.	AJSE	Fonds propres	1 tasseuse	9	600	650.000
14.	AJSM	Fonds propres	2 charettes	9	193	178.000
15.	AREBEJ	CARE	4 charettes	12	202	113.000
16.	AROME	Fonds propres	6 charettes	6	187	212.000
17.	ASSA	Fonds propres	2 charettes	3	45	91.000
18.	AŞV	Fonds propres	2 charettes	6	124	86.000
19.	ATS	CARE	2 charettes	6	107	67.000
20.	BRACRU-Togo	Fonds propres	3 charettes	6	116	7.000
21.	BRASSA	CARE	3 charettes	4	200	12.000
22.	CADA	GTZ	3 charettes	14	150	125.000
23.	CDD	GTZ	4 charettes	8	150	145.000
24.	CDIB	CARE	3 charettes	5	80	70.000
25.	CDQ CDQA	Fonds propres	2 charettes	6	143	98.000
26.	CDQE	CARE	4 charettes	8	300	97.500
27.	CDQN	PRICUR	2 charettes	4	116	95.000
28.	CODEGAB	CARE	4 charettes	12	165	200.000
29.	COGESTEN-ED	CARE	4 charettes	8	114	96.000
30.	CREDO-ACTION	CARE	3 charettes	8	134	102.000
31.	CVPE	Fonds propres	3 charettes	6	200	90.000
32.	EDF	Fonds propres	2 charettes	6	102	83.000
33.	EGEM	Fonds propres	1 CAMION	12	570	780.000
34.	Environ Prop	FAP	6 charettes+1 Camion	12	450	200.000
35.	GAPEA	CARE	2 charettes	3	63	43.000
36.	GEM	Fonds propres	2 charettes	6	113	96.000
37.	ITRA INCO UE	Fonds propres	3 charettes	8	215	132.000
38.	J-PREAM	PRICUR	2 charettes	6	187	180.000
39.	JED	Fonds propres	3 charettes	15	250	170.000
40.	JND	PRICUR	2 charettes	18	286	306.000
41.	JDQ	Miss. Française	12 charettes	40	1002	950.000
42.	ROSES GOFESE	CARE	3 charettes	8	93	67.000
43.	OPC	Fonds propres	1 Camion	6	1113	1.000.000
44.	PPT	Fonds propres	2 charettes	4	112	88.000
45.	PRODELO	Fonds propres	3 charettes	6	204	97.000
46.	PRONALPU-ES	Fonds propres	2 charettes	10	110	150.000
47.	PSP	Fonds propres	4 charettes	24	516	350.000
48.	PVDAG	Fonds propres	1 camion	7	284	123.000
49.	REVEIL GEEFA	CARE	3 charettes	6	128	85.000
50.	SAP-TOGO	Fonds propres	2 charettes	3	100	110.000
51.	SOGECOM	Fonds propres	1 camion	5	87	100.000
52.	VDAE	Fonds propres	5 charettes	14	521	410.000
53.	WELCOME	Fonds propres	4 charettes	17	409	407.000
	TOTAL			546	14.385	11.700.500

Fig.2 Localisation des depotoirs dans la commune de Lomé



Source: Fond de Cellule d'adressage (2000)

Fig. 1 : Les cinq arrondissements de la commune de Lomé



Source: G. G.U.-R